

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 novembre 2017

---

**ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AC29

présenté par

Mme Le Grip, M. Bazin, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier,  
Mme Corneloup, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Larrivé,  
M. Le Fur, Mme Meunier, M. Perrut, M. Reda, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart,  
Mme Valentin et M. de la Verpillière

---

**ARTICLE PREMIER**

Après la première occurrence du mot et du signe :

« part, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« les caractéristiques et exigences pédagogiques de la formation demandée et, d'autre part, les acquis de la formation et les compétences du candidat, ses résultats du baccalauréat avec indication de la filière, de la série et des mentions, son projet de formation et la hiérarchisation de ses choix. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention de la prise en compte des résultats du baccalauréat contribuera à davantage de transparence, c'est un élément objectif qui rassurera les lycéens et donnera leur chance aux lycéens qui se « réveillent » au moment des examens.

Il est proposé de rétablir la hiérarchisation des choix qui existait dans le système APB. Le rétablir nous semble propice à la détermination par chaque bachelier en devenir des orientations de son futur projet de formation.